

Département de la SAVOIE

Arrondissement d'ALBERTVILLE

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2025.04.07_09**

Le 7 avril deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER- Lina BLANC-Thierry BINET- Corinne BUSALB- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Bernard FUMEY - Virginie GARDET- Jean Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Nicole RECORDON – François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMANN.

Était excusée : Stéphanie MARTIN a donné procuration à Valérie MATHE.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 28 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Excusés : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 09 : BIBLIOTHÈQUE : CONVENTION DE PROJETS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Savoie- Mont- Blanc propose aux collectivités de les soutenir dans l'élaboration de projets en lien avec le développement de la bibliothèque.

La signature d'une convention de projets en sus de la convention socle est nécessaire. Cette convention décrit les projets envisagés pour les trois années à venir et pourra porter en autres sur les projets suivants :

- Aménagement de la bibliothèque
- Développement de collections
- Développement du numérique : création de services numériques innovants en bibliothèque.
- Informatisation et services liés à la gestion informatisée d'une bibliothèque ou d'un réseau de lecture publique, accès direct à e-medi@s via l'interface des bibliothèques ;
Aide à l'emploi qualifié ;
- Aides aux actions culturelles autour de la lecture publique.

La convention projet est conclue pour une durée de trois ans (2022-2027)

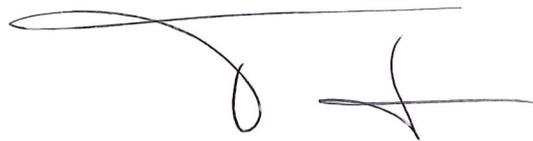
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

Abstentions	0
Contre	0
Pour	15

- **APPROUVE** les termes de la convention projets avec le Conseil Savoie-Mont-Blanc annexé à la présente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention socle ainsi que tout document afférant, y compris les avenants ultérieurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention en lien avec le développement de la bibliothèque et à signer tout document y afférent.

A GRIGNON, le 7 avril 2025.

Le Maire,
François RIEU



Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

